



Classement des Sciages de Chêne

Choix d'aspect / norme EN 975-1

Classe de résistance / norme NFB 52001



Choix Q-B 2 et Q-S 2

- Nœuds sains inférieurs à 5 mm admis sans limitation.
 - Nœuds sains de diamètre entre 5 et 40 mm admis dans l'équivalence d'un nœud inférieur à 100mm.
 - Admis avec réduction de volume :
 - un nœud non adhérent ou pourri inférieur à 40mm,
 - un nœud isolé inférieur à 25% de la largeur du plateau,
 - roulure, gélivure, entre-écorce, aubier altéré si isolé, cœur brun inférieur à 25%,
 - pourriture si isolée, piqure d'aubier.
 - fente de cœur, gélivure et roulure (<1/3 de la largeur),
 - aubier altéré, pourriture, piqûres d'insecte, entre écorce, queue de vache.
- Sont admis aubier sain, cœur brun (< 25% de la largeur)

Est exclu : lunure

Choix Q-B 3 et Q-S 3

- Nœuds sains inférieurs à 10mm admis sans limitation
- Nœuds sains entre 10 et 70mm admis dans l'équivalence d'un nœud inférieur à 160mm.
- Admis avec réduction :
 - un nœud non adhérent ou pourri inférieur à 70mm
 - un nœud isolé inférieur à 30% de la largeur du plateau,
 - roulure, gélivure, aubier altéré seulement si isolé, lunure, cœur brun inférieur à 25%, pourriture seulement si isolée, piqure d'aubier.



Choix Q-B4 et Q-S 4

- N'imposent pas de limitations sauf exclusion selon accord contractuel

Classement qualitatif d'aspect

EN 975-1 (2009)

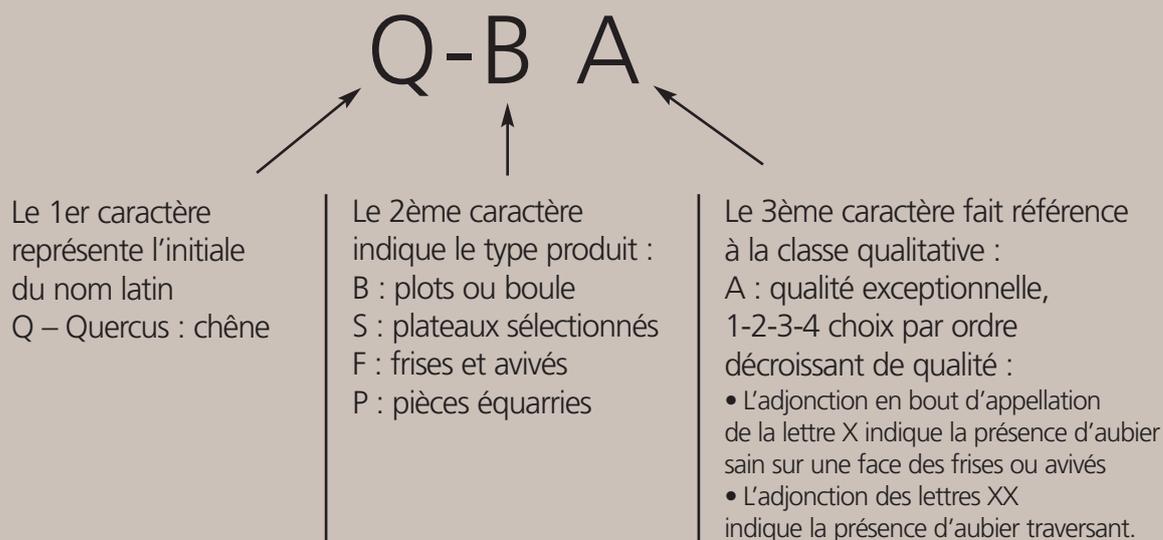
Ce document spécifie le mode de détermination des qualités selon l'aspect visuel des sciages et fixe les appellations et les définitions des différentes classes d'aspect des bois sciés de chêne.

Il s'applique aux produits de chêne dans les catégories suivantes :

- Plateaux non délimités (plateaux sélectionnés et plots reconstitués)
- Avivés d'épaisseur 41 mm
- Pièces équarries de : Epaisseur + largeur \geq 200 mm et épaisseur \geq 80 mm.

Les produits non inclus dans ces catégories peuvent - si besoin est - faire l'objet de spécifications contractuelles établies à partir des bases de classement retenues dans la norme EN 975-1.

L'appellation retenue comporte trois caractères (lettre ou chiffres)
et le cas échéant deux ou trois lettres complémentaires :



Les choix suivants ont donc été normalisés :

Plots

Q-B A Q-B 1 Q-B 2 Q-B 3 Q-B 4

Plateaux sélectionnés

Q-S A Q-S 1 Q-S 2 Q-S 3 Q-S 4

Frises et avivés

Q-F 1 a Q-F 1b Q-F 2 Q-F 3 Q-F 4

Pièces équarries

Q-P A Q-P 1 Q-P 2

Classification dimensionnelle des sciages

Les plots

• **Les plots reconstitués** sont commercialisés en catégories dimensionnelles déterminées selon la largeur du plateau central, aubier compris, mesurée à mi longueur, sous écorce, sans réduction, à l'état frais de sciage.

– Largeur pour le choix Q-B A : ≥ 350 mm,

– Largeur pour le choix Q-B 1, Q-B 2, Q-B 3, Q-B 4 : ≥ 250 mm,

– Découvert minimum :

- 120 mm hors aubier tout au long du plateau pour le choix Q-B A
- 100 mm hors aubier mesuré à mi longueur du plateau pour les choix Q-B1
- 80 mm hors aubier mesuré à mi longueur du plateau pour le choix Q-B2, Q-B3 et Q-B 4

– Longueur minimale : 2 m et +

• **Les plateaux sélectionnés** obéissent aux mêmes critères (découvert minimum et largeur) que ceux retenus pour les plots reconstitués.

Les avivés

Les définitions ci-après sont établies pour 2 types d'avivés :

- Les frises de largeurs de 40 à 99 mm : en lots de largeur fixe ; longueur 250 mm à 2100 mm de 50 en 50 mm.
- Les avivés : de 100 mm et plus, en lots de toutes largeurs ou largeurs fixes.

Les pièces équarries

Les pièces équarries chêne sont disponibles couramment dans les dimensions suivantes (frais de sciage) en mm :

- | | | |
|-----------|---------|---------|
| • 100x100 | 150x150 | 200x200 |
| • 120x120 | 180x180 | 250x250 |

Règles de détermination des choix

Les choix qualitatifs d'aspects du chêne sont définis dans la norme EN 975-1 (2009).

Les variations dimensionnelles ne sont pas prises en compte dans le classement de la qualité des pièces.

Cela est déjà couvert par la norme EN 1313-2 ou relève d'exigences spécifiques définies de manière contractuelle.

1 - Plateaux sélectionnés :

chaque plateau est soumis au jugement qualitatif. Il est admis au maximum 10% des pièces d'un choix inférieur au plus bas des choix annoncés.

2 - Plots :

c'est l'ensemble du plot qui est soumis au jugement qualitatif. La présence de caractéristiques non admises selon la définition des choix correspondant, fait l'objet de réductions de volume. La proportion des choix admis à l'intérieur d'un plot est donnée dans le tableau ci-dessous :

Proportion des choix admis à l'intérieur d'un plot

$\geq 65\%$ **Choix annoncé**

$< 25\%$ **Un choix inférieur**

$< 10\%$ **Deux choix inférieurs**

3 - Frises ou avivés :

la qualification de chaque pièce sciée est déterminée selon l'aspect de ses faces et, le cas échéant de ses rives, en tenant compte de la présence, de l'importance, de la position et de la répartition des singularités, des particularités de débit et altérations qu'elles peuvent comporter.

Le non respect des conditions prévues pour un seul de ces éléments est suffisant pour déclasser une pièce.

Les défauts dimensionnels liés au sciage (épaisseurs et largeurs irrégulières) ne sont pas pris en compte dans le classement qualitatif des pièces (Cf. Norme EN 1313-2).

Il ne peut être pratiqué de réduction en largeur et/ou en longueur pour ces produits.

4 - Pièces équarries :

Seules les singularités sur la pièce entière sont à prendre en compte, sauf pour les nœuds morts pour lesquels le nombre maximum est déterminé par mètre linéaire.

Principes de prise en compte des singularités

Plots et plateaux sélectionnés

Face de classement

a) Pour les plateaux sélectionnés

- Prendre en compte les singularités qui sont sur la face «tombante» qui est définie comme la face visible sur la ligne de production, après sciage.
- Dans le cas de mesurage particulier, la qualité est déterminée par la face dont la largeur est mesurée.

b) Pour les plots

- Prendre en compte les singularités qui se trouvent sur la face supérieure de la pile formant le plot.

Zone de classement

Le choix de chaque plateau est déterminé à partir du rectangle virtuel de 0,2 m x 2,0 m qui contient le nombre maximal de singularités ou les singularités les plus pénalisantes sur la face de classement.

Les singularités situées à moins de 10 cm des bords ou des extrémités d'un plateau ne sont pas prises en compte à moins que la largeur et la longueur ne soient plus suffisantes pour inscrire un rectangle de 0,20m x 2 m. Cette manière de faire n'est pas valable pour les choix Q-BA et Q-SA où seule une réduction de largeur peut être pratiquée, avec une limite du 1/3 de la largeur.

Présence d'une singularité isolée (une au maximum)

Les plateaux non délimités ne peuvent pas être déclassés par la présence d'une seule singularité qui n'est pas acceptée dans le classement. En conséquence, cette singularité est acceptée avec une réduction de largeur ou de longueur.

Frises et avivés

Face de classement

- Prendre en compte les singularités qui se trouvent sur la plus belle face.

Noeuds

Prendre en compte la longueur de la pièce ou le mètre linéaire le plus pénalisé si la longueur est > 1m.

Concept d'équivalence : sauf pour Q-F1a. Ceci permet toute répartition de noeuds, à condition que :

- chaque diamètre de noeud soit inférieur au diamètre permis ;
- la somme des diamètres soit en dessous du maximum permis.

Exemple pour Q-F2 :

- le diamètre maximal de noeud permis est 25 mm ;
- le nombre maximum est trois, donc la somme est 75 mm (25 mm x 3).

Une répartition possible est quatre noeuds de 10 mm, un noeud de 15 mm et un noeud de 20 mm.

Autres singularités

Ces singularités sont prises en compte sur la pièce entière.

Pièces équarries

Prendre en compte les singularités sur la pièce entière, sauf pour les noeuds morts pour lesquels le nombre maximum est déterminé par mètre linéaire

Rappel: Le mode de mesure des nœuds est différent pour le classement qualitatif d'aspect ou le classement structurel (les principes sont détaillés en annexe).